



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2321

Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 614 100 euros - Opération : construction de 31 logements en PSLA situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7e

Direction des Finances

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINI, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2321 - GARANTIE SOLLICITEE A HAUTEUR DE 15 % PAR LA SAHLM ALLIADE HABITAT POUR LA SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 3 614 100 EUROS - OPERATION : CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS EN PSLA SITUES AUX ANGLES DES RUES PRE GAUDRY ET FELIZAT A LYON 7E (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 18 mars 2016, le Directeur financier de la SAHLM Alliade Habitat, sise 173, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e, a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 3 614 100 € à contracter auprès de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Cet emprunt est destiné à financer la construction de 31 logements en PSLA situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7^e.

La SAHLM Alliade Habitat a autorisé son Directeur Général à contracter ces prêts au cours de la séance de son Conseil d'administration du 15 décembre 2015.

La Métropole de Lyon a examiné la demande de la SAHLM Alliade Habitat au cours de la séance de la Commission permanente du 23 mai 2016 à hauteur de 85 %, soit 3 071 985 €

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLM Alliade Habitat s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 7 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 2 039,70 m².

La SAHLM Alliade Habitat bénéficie à ce jour de 20 717 699,13 € d'autorisations de garanties d'emprunts.

Vu l'article L. 2252-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la séance du Conseil d'administration du 15 décembre 2015 de la SAHLM Alliade Habitat ;

Vu la décision de la Commission permanente du 23 mai 2016 de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Finances, Commande Publique, Administration générale ;

DELIBERE

1. La Ville de Lyon accorde sa garantie à la SAHLM Alliade Habitat pour le remboursement à hauteur de 15 % d'un emprunt d'un montant de 3 614 100 € à contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Cet emprunt est destiné à financer la construction de 31 logements en PSLA situés aux angles des rues Pré Gaudry et Félizat à Lyon 7^e.

2. Les caractéristiques de ce prêt consenti par la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

PSLA

- Montant : 3 614 100 €;
- Durée : 5 ans + 2 ans de préfinancement ;
- Périodicité des échéances : trimestrielle ;
- Amortissement : in fine ;
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant emprunté, soit 3 614,10 €;
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois + 1,30 %.

3. La garantie de la Ville de Lyon est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SAHLM Alliade Habitat dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon s'engage à se substituer à la SAHLM Alliade Habitat pour son paiement sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

4. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

5. M. le Maire de Lyon ou M. l'Adjoint délégué aux Finances est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lyon, en qualité de garant, au contrat d'emprunt à souscrire par la SAHLM Alliade Habitat auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes. Il est également habilité à signer la convention à intervenir réglant les conditions de la présente garantie.

6. Pour avoir sûreté de sa créance, la Ville de Lyon se réserve le droit de prendre une hypothèque ou un nantissement sur les biens de la SAHLM Alliade Habitat. Les frais entraînés par cette hypothèque ou ce nantissement seront à la charge exclusive de la SAHLM Alliade Habitat.

7. La SAHLM Alliade Habitat s'engage à fournir à la Ville de Lyon une copie de ses comptes annuels pour permettre le contrôle financier.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Richard BRUMM